

PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 13 mai 2013 À 18H30, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.

Étaient présents : Jean Poirier, Maire
Lise Julien, Conseillère
Réjean Leclerc, Conseiller
Nancy Lemieux, Conseillère
Denys Leclerc, Conseiller

Étaient aussi présents : Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

Étaient absents : Claude Lefebvre, Conseiller
Yves Walsh, Conseiller

Personnes présentes : 2

AVIS PUBLIC

Après une discussion informelle de quelques minutes, Monsieur le Maire, Jean Poirier, mentionne que cette assemblée de consultation publique est obligatoire dans le processus d'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 07-2012; celle-ci a été convoquée par un avis public émis le 19 avril 2013 et publié dans le Public Basilien du 20 avril 2013.

PRÉAMBULE

Monsieur le Maire explique que le but de cette assemblée est d'entendre les personnes intéressées par les modifications apportées par le projet de règlement 08A-2013, à savoir les modifications suivantes afin de redéfinir:

- De spécifier pour la zone Af/a-1, une nouvelle catégorie d'usage permis dans le groupe d'usage habitation;
- De spécifier pour les zones Ra/a-1, Ra/a-2, Ra/a-5, Ra/a-6 et Ra/a-7 une nouvelle catégorie d'usage permis dans le groupe d'usage agriculture, forêt et extraction;

PROCHAINES ÉTAPES

À la prochaine assemblée du conseil, le conseil municipal pourra adopter un second projet de règlement et enclencher les procédures telles que prévues à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lesdites procédures consistent à :

- Publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum ;
- Au plus tard le 8^e jour, la municipalité reçoit les avis des personnes intéressées demandant l'approbation d'une disposition du règlement par les personnes habiles à voter ;
- Si aucune demande valide n'est reçue, on procède à l'adoption du règlement ayant fait l'objet du second projet ;
- Si une demande valide est reçue, on adopte un règlement distinct pour chaque disposition du second projet ayant fait l'objet d'une demande ;
- Le conseil peut décider de retirer la disposition en litige ;
- Si une demande est reçue, un avis public aux personnes habiles à voter annonçant la période d'enregistrement sera publié ;
- Un registre doit être tenu dans les 45 jours suivant l'adoption du projet de règlement ;

- Si la tenue d'un scrutin référendaire est nécessaire, il doit être tenu dans les 120 jours de l'adoption du règlement distinct.

DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES À UNE DEMANDE DE RÉFÉRENDUM PAR ZONE

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

TYPES DE DEMANDES POSSIBLES

- Une demande relative à une disposition adoptée en application d'un pouvoir permettant de régler par zone, peut provenir d'une zone à laquelle elle s'applique et de toute zone contiguë à celle-ci, et visé à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.

MODE DE CALCUL POUR QU'UNE DEMANDE SOIT VALIDE

Note 1 : CALCUL = MAJORITÉ limitée à 12 si elles sont 21 personnes et plus dans la zone qui fait la demande.

Note 2 : Le dépôt de la demande de référendum doit être déposé à la municipalité dans les huit (8) jours de l'avis public.

Note 3 : La zone touchée par la modification est incluse avec la ou les zones d'où proviennent une ou des demandes de référendum valides.

L'assemblée est levée à 19h00.

Donné à Saint-Basile, ce 13 mai 2013.

Joanne Villeneuve, Greffière

**Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 13 mai 2013**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 13 mai 2013, À 19:00 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Denys Leclerc
Lise Julien Nancy Lemieux

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière

Sont absents, Messieurs les conseillers :

Yves Walsh et Claude Lefebvre

109-05-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

110-05-2013

PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2013

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

COMMENTAIRE

ADOPTION

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 08 avril 2013 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2321 à 2332 comportant les résolutions #084-04-2013 à #105-04-2013 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 06 mai 2013 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2333 à 2334 comportant les résolutions 106-05-2013 à #108-05-2013 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux .

Adopté.

111-05-2013

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Madame Lise Jullien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 511712 à 511793 inclusivement, totalisant un montant de 38 974,94 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 4292 à 4373 inclusivement, totalisant un montant de 306 378,30 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 1880 à 1900 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 42 389,68 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 111-05-2013 au montant de 387 742,92 \$.

Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière

112-05-2013

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE LA VILLE AU 31 MARS 2013 (N/D : 201-131)

Attendu que le règlement 12-2007 décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de la délégation des dépenses et contrats;

Attendu que l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes oblige le trésorier à déposer deux états financiers: le premier étant un état comparatif avec la même période de l'année précédente et le second compare la prévision des dépenses avec le budget initial;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt desdits états financiers comparatifs au 31 mars 2013 sous réserves des améliorations à apporter pour présenter les données en pleine comptabilité d'exercice.

Attendu que la greffière explique le suivi sommaire du budget de fonctionnement de la Ville de Saint-Basile au 30 avril 2013.

Adopté.

113-05-2013

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012 (N/D : 201-120)

Attendu qu'une reddition de comptes doit être faite à une séance du conseil avant le 30 juin 2013 pour les indicateurs de gestion 2012;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt par la trésorière du document intitulé "Indicateurs de gestion 2012".

Attendu que ce conseil veut le publiciser comme annexe au discours du Maire dans le journal " Le Public Basilien " de novembre 2013.

Attendu que le dépôt électronique au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sera fait cette semaine.

Attendu que ce conseil autorise la trésorière, Madame Joanne Villeneuve à effectuer ce dépôt électronique.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été tenue.

114-05-2013

BOURSES AUX ÉTUDIANTS – ÉCOLE SECONDAIRE DONNACONA JEUNESSOR PORTNEUF (N/D : 102-102)

Considérant la demande de Jeunessor Portneuf et du maire de Donnacona pour obtenir une contribution financière afin de remettre une bourse à un finissant lors de la soirée Hommage aux finissants qui a eu lieu le vendredi 7 juin 2013 ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 100 \$ afin de remettre une bourse à des finissants s'étant démarqué par sa persévérance provenant de Saint-Basile et de d'autres municipalités.

Adopté.

115-05-2013

AUTORISATION À DES ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES DE LA VILLE (N/D : 102-102)

Attendu que la Ville de Saint-Basile juge important de faire un don ou de déléguer des représentants aux activités de financement suivantes:

- Tournoi de golf de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf;
- Tournoi de golf de l'Union des chambres de commerce et d'industrie de Portneuf
- Tournoi de golf de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf
- Tournoi de golf de la Fondation Mira

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise les dons suivants et mandate les personnes suivantes pour assister à ces événements et en défraie les coûts d'inscriptions, à savoir:

- Golf de FSSSP pour un don de 50 \$
- Golf de la Fondation Mira pour un don de 50 \$
- Golf de la FASAP au coût de 160 \$, pour Madame Nancy Lemieux.
- Golf de l'UCCIP au coût de 150 \$, pour Madame Lise Julien.

Adopté.

116-05-2013

**COMMANDITE POUR LA MARCHE
DU RELAIS POUR LA VIE**

Attendu que ce conseil a reçu une demande de commandite pour la marche du relais pour la vie ;

Attendu que les sommes amassées serviront pour la lutte contre toute forme de cancer ;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise de faire un don de 50 \$ pour l'activité de financement de la marche du relais pour la vie qui aura lieu le 15 juin 2013.

Adopté.

117-05-2013

**RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES
NUMÉRO 04-2013 - NOMINATION AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a adopté le règlement numéro 04-2013 sur la prévention des incendies, entrée en vigueur le 30 mars 2013;

Attendu qu'il y a lieu de nommer une personne additionnelle, comme autorité compétente, à celles énumérées audit règlement numéro 04-2013;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile nomme, comme autorité compétente additionnelle, l'inspectrice en bâtiment.

Adopté.

118-05-2013

**ACTIVITÉ APRÈS BAL SECONDAIRE V
SAMEDI 29-06-2013 AU CENTRE NATURE**

Attendu qu'il y a eu une demande à Centre nature, pour que les jeunes finissants de secondaire V de la polyvalente de Donnacona tiennent leur après bal, le samedi 29 juin 2013, sur les terrains de Centre nature;

Attendu que Éric De Carufel, coordonnateur des loisirs est chargé de s'assurer du bon déroulement de cette activité;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte que cette activité se termine au plus tard à 3h00 du matin, le 30 juin 2013.

Que de plus, une demande est faite, aux organisateurs afin que soit avisé les résidents à proximité de cette activité .

Que de plus, la sûreté du Québec doit également être avisée.

Adopté.

119-05-2013

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2013 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2013 de la Ville est de 32 000 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 10 000 \$ en novembre 2012 (rés. 277-11-2012), un montant de 10 000\$ en janvier 2013 (rés. 009-01-2013) et un montant de 4 000\$ en mars 2013 (rés. 077-03-2013) ;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le dernier versement au montant de 8 000 \$.

Adopté.

120-05-2013

CENTRE NATURE - DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA FÊTE NATIONALE

Attendu que la Ville a prévu une contribution pour l'organisation de la Fête Nationale (rés. 034-02-2013) ;

Attendu que le Centre nature est en charge d'organiser la fête nationale de la Saint-Jean Baptiste à Saint-Basile;

Attendu que le Centre nature demande une avance de fond pour l'achat des feux d'artifices ;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise une avance de fond au Centre Nature au montant de 1 500 \$ pour l'achat de feux d'artifices.

Que les frais remboursés seront payés à même les surplus accumulés.

Adopté.

121-05-2013

TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG SAINTE-ANGÉLIQUE (#1302) MANDAT À ÉLIZABETH GÉNOIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE (N/D : 602-130)

Attendu l'offre de services professionnels de Madame Élizabéth Génois, arpenteur-géomètre, en date du 15 avril 2013, en vue de réaliser un plan topographique dans le rang Sainte-Angélique sur ± 1 600 mètres, entre le ruisseau d'Aulnage (près du numéro civique 708) et la fin des travaux de l'an dernier (près du numéro civique 780);

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde à Élizabéth Génois, arpenteur-géomètre le mandat de réaliser un plan topographique et relevé de voirie pour des travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique, tel que décrit ci-haut.

Que ledit mandat est octroyé pour un montant de 6 300 \$, taxes en sus.

Que le montant à payer pour les honoraires sera pris à même le montant prévu au programme d'immobilisations pour les travaux du rang Sainte-Angélique – réfection ± 1 000 mètres, c'est-à-dire à même le 500 000\$ prévu dans les surplus libres.

Adopté.

122-05-2013

**MANDAT À BPR POUR RÉALISER UN PLAN PROFIL POUR
DES TRAVAUX DANS LE RANG SAINTE-ANGÉLIQUE SUR
UNE DISTANCE DE 1 600 MÈTRES (#1302) (N/D : 602-130)**

Attendu l'offre de services professionnels de Monsieur Marc Plamondon, ing. de BPR infrastructure inc., en date du 18 avril 2013, en vue de réaliser un plan profil pour des travaux dans le rang Sainte-Angélique, sur une distance de 1 600 mètres, entre le ruisseau d'Aulnage (près du numéro civique 708) et la fin des travaux de l'an dernier (près du numéro civique 780);

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde à la firme BPR le mandat de réaliser un plan profil pour des travaux dans le rang Sainte-Angélique, tel que décrit ci-haut.

Que ledit mandat est octroyé pour un montant de 8 000 \$, taxes en sus et incluant les frais de déplacement.

Que le montant à payer pour les honoraires sera pris à même le montant prévu au programme d'immobilisations pour les travaux du rang Sainte-Angélique – réfection ± 1 000 mètres, c'est-à-dire à même le 500 000\$ prévu dans les surplus libres.

Adopté.

123-05-2013

**Province de Québec
MRC de Port neuf
Ville de Saint-Basile**

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique sur une distance de 1600m.

Je, soussigné, Monsieur Réjean Leclerc , conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique sur une distance de 1600m.

Et j'ai signé : _____

Réjean Leclerc, conseiller

124-05-2013

**CONSTRUCTION RUE GENEST (#1102)
– ADJUDICATION POUR LES BORDURES DE RUES (N/D : 401-111)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions sur invitation, en date du 17 avril 2013, pour adjuger la construction de bordures de rues;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 3 mai 2013, à savoir:

Groupe Macadam inc.	17 808,00 \$
Jean Leclerc Excavation inc.	15 510,00 \$
Bordures moulées du Québec inc.	14 820,00 \$

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission de Bordures moulées du Québec inc., au coût de 14 820,00 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire Bordures moulées du Québec inc. s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres d'avril 2013.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est nommé le représentant municipal.

Que lesdits travaux sont exécutés en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-2011.

Adopté.

125-05-2013

**ADJUDICATION POUR DE L'ENROBÉ BITUMINEUX
– RUES GENEST (#1102) ET DE L'ÉGLISE (#1203) (N/D : 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumission, en date du 17 avril 2013, pour adjuger la fourniture d'enrobé bitumineux sur la rue Genest et sur la rue de l'Église (entre Blondeau et Durand);

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 3 mai 2013, à savoir :

Nasco inc.	58 829,42 \$
P.E. Pageau	55 725,50 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	48 142,27 \$
Pavage U.C.P.	44 410,25 \$

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission de Pavage U.C.P., au coût de 44 410,25 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire Pavage U.C.P. s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres d'avril 2013.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est nommé le représentant municipal.

Que lesdits travaux sur la rue Genest sont exécutés en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-2011 et ceux sur la rue de L'Église à même le montant prévu au programme d'immobilisations pour les travaux voirie, aqueduc – rue de l'Église, c'est-à-dire par transfert à l'état des activités financières.

Adopté.

126-05-2013

**TRAVAUX RUE DE L'ÉGLISE (#1203)
- MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (N/D : 602-130)**

Attendu que dans son programme des immobilisations 2013-2014-2015, le conseil prévoit une dépense de 25 000 \$ pour des travaux de voirie et aqueduc sur la rue de l'Église;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics à procéder aux travaux de réfection de voirie et d'aqueduc sur la rue de l'Église, entre les rues Blondeau et Durand, sur ± 40 mètres, selon une dépense prévue de 25 000 \$.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

127-05-2013

**Province de Québec
Ville de Saint-Basile
MRC de Port neuf**

AVIS DE MOTION

D'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Je, soussigné, Réjean Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Et j'ai signé : _____
Réjean Leclerc, conseiller

128-05-2013
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Projet de règlement numéro 08B-2013

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 visant à autoriser de nouvelles catégories d'usage dans certaines zones.

Considérant que le règlement de zonage de la de la Ville de Saint-Basile est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le présent projet de règlement vise à autoriser de nouvelles catégories d'usages dans les groupes d'usage habitation et agriculture dans certaines zones;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté le 8 avril 2013;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance tenante;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été préalablement tenue le 13 mai 2013 à 18h30;

Considérant que ledit règlement de zonage est réalisé en conformité avec le plan d'urbanisme révisé de la Ville de Saint-Basile;

Sur la proposition Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 08B-2013 soit et est adopté.

Qu'un avis public sera affiché annonçant la possibilité de faire une demande pour l'approbation référendaire.

Adopté.

129-05-2013
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Projet de règlement numéro 09A-2013

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 visant à autoriser de nouvelles catégories d'usage dans certaines zones.

Considérant que le règlement de zonage de la de la Ville de Saint-Basile est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le présent projet de règlement vise à autoriser de nouvelles catégories d'usages dans les groupes d'usage habitation dans certaines zones;

Considérant la volonté du conseil à modifier la réglementation afin d'y inclure des dispositions visant la possibilité d'étudier la demande de construction d'habitations reliées aux exploitations agricoles;

Considérant que le présent projet de règlement vise à inclure des normes pour encadrer l'installation de maisons mobiles comme type de construction temporaire à des fins d'habitation pour travailleurs agricoles, en zone agricole;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 09A-2013 soit et est adopté.

Qu'un avis public sera affiché, résumant le projet et faisant mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue la consultation publique.

Adopté.

130-05-2013

**PROCOLE D'ENTENTE AVEC MAMROT
– PIQM, SOUS-VOLET 1.5 (N/D : 208-150)**

Attendu que relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités, il y a lieu de signer un protocole d'entente;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Jean Poirier, maire à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, le protocole d'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et la Ville de Saint-Basile, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dossier 525108.

Adopté.

131-05-2013
Province de Québec
MRC de Port neuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réparation de la source #2 du réseau d'aqueduc municipal.

Je, soussigné, Monsieur Denys Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réparation de la source #2 du réseau d'aqueduc municipal.

Et j'ai signé : _____

Denys Leclerc, conseiller

132-05-2013

**FIXATION SALAIRES ET AUTRES CONDITIONS
POUR CERTAINS(ES) EMPLOYÉ(ES) (N/D: 305-140)**

Attendu que ce conseil veut fixer par résolution le salaire et autres conditions pour certains(es) de ses employés(es);

Attendu que Madame Jennifer Clément, qui remplaçait lors des vacances de la secrétaire-réceptionniste, s'est trouvée un emploi à temps plein;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile retient les services de Madame Myriam Gilbert pour occuper le poste de la secrétaire réceptionniste, lors des vacances de cette dernière en 2013 et sera rémunérée selon un taux horaire de 12,92 \$

Adopté.

133-05-2013
Province de Québec
MRC de Port neuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la contribution de la Municipalité au projet de construction d'un 20 logements pour personnes âgées ou en légère perte d'autonomie.

Je, soussigné, Monsieur Réjean Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la contribution de la Municipalité au projet de construction d'un 20 logements pour personnes âgées ou en légère perte d'autonomie.

Et j'ai signé : _____

Réjean Leclerc, conseiller

134-05-2013
Province de Québec
MRC de Port neuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement municipal visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec.

Je, soussigné, Monsieur Denys Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement municipal visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec.

Et j'ai signé : _____

Denys Leclerc, conseiller

135-05-2013

NOMINATION DES SIGNATAIRES **POUR LE CONTRAT RÉSEAU BIBLIO (N/D : 801-140)**

Attendu que nous avons reçu le nouveau contrat actualisé de Réseau Biblio pour les bibliothèques affiliées ;

Attendu que deux (2) signataires doivent être nommés pour signer ledit contrat ;

Sur la proposition de Madame Nancy Lemieux, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile nomme Messieurs Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général comme signataires autorisés à signer pour et au nom de la bibliothèque de la Ville de Saint-Basile, ledit contrat reçu.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

136-05-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h50.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière